

La CGT Fip Vosges décline pour sa part l'invitation adressée par Mme Borel à l'ensemble des organisations syndicales.

Si les sujets motivant cette nouvelle réunion dite informelle du 17/06/26 méritent effectivement discussion entre la direction et les représentants du personnel, la CGT Fip Vosges rappelle que le 1er point cité, à savoir le mouvement local de mutations des catégories B et C, n'aurait jamais dû se réduire à cet échange restrictif n'empilant que des éléments statistiques post mouvement pour entretenir l'illusion du dialogue social. La CGT Fip Vosges considère que seul le cadre institutionnel constitué par les CAPN/CAPL offrait les conditions suffisantes pour veiller au respect des règles de mutation, défendre les dossiers des agents et apprécier de la qualité et des insuffisances de ces mouvements de mutations. S'agissant de la recherche d'un remplaçant au médecin du travail qui fait défaut à la DDFIP depuis plusieurs mois, il est plus que temps qu'une solution soit effectivement trouvée. Problème de « vocation », manque d'attractivité, administration fiscale en crise, explosion des risques psychosociaux,..., les raisons de cette « carence médicale » ne manquent pas. Il n'en demeure pas moins que la motivation du secrétariat général à pourvoir l'ensemble de ces postes ne semble pas à la mesure des enjeux et des besoins.

Et puis, quel crédit donné finalement à ces praticiens médicaux quand leurs préconisations ne sont pas suivies d'effet dans les services...

Quant aux conclusions de l'observatoire interne mené en ce début d'année, gardez-vous bien de considérer que le plus dur est derrière vous. Nombre de signaux repris par certains médias nationaux alertent d'un mal être croissant au travail à la DGFIP. Autre point non cité, celui du recrutement de contractuels... énième vague... On pourrait benoîtement se réjouir de l'audience que la DDFIP Vosges semble avoir auprès de Bercy... Mais comment s'ébaudir devant 23 nouveaux contrats précaires « offerts » à notre DDFIP pour pallier aux vacances locales de postes quand l'origine provient de recrutements nationaux délibérément insuffisants ? Avec cette enveloppe record de recrutement de personnels précaires à assurer, la responsabilité incombant à l'équipe locale de la DDFIP Vosges va se révéler très lourde... quand certains « choix » dans un passé récent n'ont pas été réellement concluant...

Concernant le remplacement de M. LANOTTE, faut-il espérer un candidat au profil humain similaire ou, au contraire, doit-on craindre que la filière dominante ne soit de nouveau privilégiée ?

Et puis, après le temps des auditions interminables ponctuées de procès verbaux, quand pensez-vous que nous connaîtrons le résultat de l'opération « déontologique » menée au Centre de Contacts Amendes ?

Un dernier mot au sujet des EDR : les nouvelles modalités de remboursement des frais de déplacements imposées par Bercy n'en finissent pas de susciter l'exaspération des agents de renfort. Quand on vous astreint à payer sur vos deniers personnels certains frais de déplacement pour vous rendre simplement au travail, quand les horaires de travail sont désormais conditionnés à ceux fixés par les transports en commun... quand ils existent..., que la priorité doit être donnée aux maisons France Service éparpillés sur le territoire, que le télétravail leur est imposé pour réduire les coûts de transport alors que l'intégration physique au collectif à renforcer paraît essentielle, l'administration dénature le rôle même de ces EDR, en fragilise la structure, conduisant une fois encore à une perte réelle de sens au travail de ses acteurs.